

Québec, le 30 mars 2001

Monsieur André Boisclair
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Il me fait plaisir de vous transmettre le compte rendu de la période d'information et de consultation publiques concernant le projet de construction de l'axe McConnell-Laramée entre l'autoroute 50 et le chemin de la Montagne par le ministère des Transports.

Cette période d'information et de consultation publiques a pris fin le 23 mars 2001.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



André Harvey

p.j.

**Projet de construction de l'axe McConnell-Laramée
entre l'autoroute 50 et le chemin de la Montagne
par le ministère des Transports
Dossier : 6211-06-0A1**

**Période d'information et de consultation publiques
du 6 février au 23 mars 2001**

*Compte rendu du
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*

La période d'information et de consultation publiques concernant le *Projet de construction de l'axe McConnell-Laramée entre l'autoroute 50 et le chemin de la Montagne par le ministère des Transports* a pris fin le 23 mars 2001. Conformément au mandat qui lui a été confié le 26 janvier 2001 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 6 février au 23 mars 2001, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet : justification et description

Le projet du ministère des Transports (MTQ), consiste à construire l'axe McConnell-Laramée entre l'autoroute 50 et le chemin de la Montagne sur une longueur totale de 3,3 kilomètres sur le territoire de la Ville de Hull. Le projet se décrit en deux sections.

La première section se situerait en milieu urbain dans le secteur Laramée. Le tracé aurait une longueur totale de 1,2 kilomètres et s'étendrait entre l'autoroute 50 et la promenade du Lac-des-Fées. L'étude d'impact mentionne que dans ce secteur, le projet consisterait à construire un boulevard urbain paysager où la vitesse permise serait de 50 km/h. Trois carrefours giratoires seraient prévus aux intersections du futur boulevard Laramée et du boulevard Saint-Joseph et des rues Demontigny et Labelle. Un quatrième carrefour giratoire serait prévu à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Montcalm. Certaines rues actuelles seraient aménagées en cul-de-sac ou en U. Plusieurs traverses piétonnes seraient prévues dont certaines avec feux pour piétons, de même qu'une passerelle aérienne vis-à-vis la rue Davies. Plusieurs aménagements seraient envisagés pour limiter les impacts visuels et sonores.

La deuxième section se situerait à l'intérieur du parc de la Gatineau. Sur une longueur de 2,1 kilomètres, le tracé s'étendrait entre la promenade du Lac-des-Fées et le chemin de la Montagne. La vitesse permise serait de 90 km/h à l'ouest de la promenade de la Gatineau et de 70 km/h entre les promenades de la Gatineau et du Lac-des-Fées afin d'assurer une transition avec le secteur urbain. Le projet prévoit également des bretelles de raccordement à la promenade de la Gatineau. Enfin, le promoteur entend aussi construire une structure de 270 mètres de longueur pour enjamber le milieu sensible du ruisseau des Fées, de même qu'un viaduc architectural aménagé pour la promenade de la Gatineau, ainsi qu'un autre viaduc au-dessus de la partie ouest d'une branche du ruisseau Moore.

Selon l'étude d'impact, les travaux pourraient débuter en 2001 et s'échelonner sur une période de 2 à 3 ans. Le coût du projet serait de l'ordre de 35 millions de dollars.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon le MTQ, les répercussions découlant des travaux de construction du tronçon routier dans le secteur Laramée, seraient les suivantes : les entraves et les risques pour la circulation, l'émission de nuisances diverses durant les travaux, tels le bruit et la poussière et la manipulation de sols contaminés. Lorsque l'axe McConnell-Laramée serait en service, les répercussions concerneraient notamment le bruit, la qualité de l'air et la sécurité.

En ce qui a trait au tronçon du chemin de la Montagne et de la promenade du Lac-des-Fées, entièrement situé en milieu naturel, la problématique est différente. Les activités de construction seraient susceptibles de causer de l'érosion. Plusieurs mesures d'atténuation seraient prises afin de s'assurer que seules les surfaces nécessaires soient déboisées. Du côté du milieu humain, la circulation pourrait être perturbée durant les travaux de construction, mais le promoteur précise que des mesures palliatives seraient mises en place. Enfin, tout comme dans le cas du tronçon en milieu urbain, un concept d'aménagement paysager serait prévu.

Le MTQ propose des programmes de suivi environnemental portant notamment sur le climat sonore, la fréquentation de certains secteurs du parc de la Gatineau par l'épervier de Cooper et la sauvagine, de même que sur l'utilisation du milieu par les poissons au site de construction du pont dans le secteur du ruisseau des Fées.

Les activités de communication

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
6 et 20 février 2001	Le Devoir	
6 et 20 février 2001	Le Soleil	
6 et 20 février 2001	Le Droit (Ottawa-Hull)	

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates	Nombre d'envois		Diffusion sur Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
Le 6 février 2001	Tous les médias provinciaux + 15 de la région de l'Outaouais	119 + 104 propriétaires directement concernés	Site gouvernemental et site du BAPE
Le 21 février 2001	Même diffusion		

La liste des centres de consultation

Centres	Adresses
Bibliothèque municipale d'Aylmer	120, rue Principale
Bibliothèque Bowater	855, boul. de la Gappe, Gatineau
Bibliothèque municipale de Hull	25, rue Laurier
Bibliothèque de l'Université du Québec à Hull	Pavillon Lucien-Brault, 101, rue Saint-Jean-Bosco
Bibliothèque de l'Université du Québec à Montréal	Pavillon Hubert-Aquin, 1255, rue Saint-Denis
Bureau du BAPE à Québec	575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Bureau du BAPE à Montréal	2, Complexe Desjardins, Tour Est

La séance d'information

Date :	Mercredi, 28 février 2001, 19 h 30
BAPE : Animation Accueil et prise de notes	Thérèse Daigle, agente d'information Serge Labrecque, agent d'information Claude Leblanc, analyste
Ministère de l'Environnement :	Michel Mailhot, chargé de projet
Promoteur :	1) Pierre Laflamme, ministère des Transports 2) Henri Gilbert, ministère des Transports 3) Jordan Belovski, Beauchemin, Beaton, Lapointe (BBL) 4) Normand Gauthier, Beauchemin, Beaton, Lapointe (BBL)
Assistance :	91 personnes + 5 journalistes
Durée :	De 19 h 30 à 23 h 45

Les relations de presse et la revue de presse

Les journalistes de cette région suivent de très près ce projet comme en témoigne la revue de presse qui a été déposée au dossier en vue de l'audience publique. Lors de la séance d'information du 28 février, ils étaient cinq représentants de la presse, soit : le quotidien *Le Droit*, l'hebdomadaire *Le Régional Hull-Aylmer*, le poste de Radiomutuel CJRC, ainsi que deux journalistes et leur cameraman des réseaux de télévision, CHOT (TVA) et CBOFT (Radio-Canada Ontario/Outaouais).

Les inscriptions aux registres de consultation

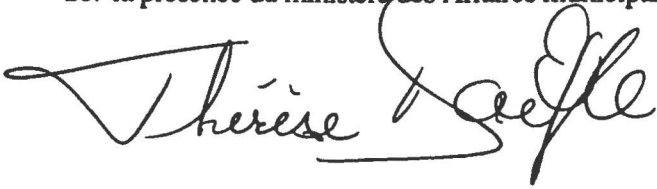
Endroits	Nombre d'inscriptions	Nombre de commentaires
Bibliothèque municipale d'Aylmer	6	-
Bibliothèque Bowater, Gatineau	1	-
Bibliothèque municipale de Hull	-	-
Bibliothèque de Université du Québec à Hull	4	1
Université du Québec à Montréal	2	2
Bureaux du BAPE à Québec et à Montréal	-	-

Les préoccupations des citoyennes et des citoyens

Voici la liste des préoccupations, questions, suggestions et commentaires formulés par de nombreux participants et participantes à la séance d'information :

1. la justification du projet ;
2. le dossier incomplet rendu public ;
3. la qualité de l'air ;
4. la qualité de vie ;
5. la sécurité des piétons du quartier Wright ;
6. la sécurité des adolescents dans les secteurs scolaires ;
7. l'installation d'une passerelle ou la possibilité d'un tunnel à la hauteur de la rue Davis, dans le quartier Wright ;
8. le niveau de bruit et la fiabilité des calculs ;
9. le bruit et la pollution dans le quartier Saint-Jean-Bosco ;
10. le transport lourd ;
11. le transport en commun ;
12. les carrefours giratoires ;
13. le niveau de bruit pour les résidants du secteur du Lac-des-Fées ;
14. la protection pour le ruisseau des Fées ;
15. la protection de la faune et de la flore du parc de la Gatineau ;
16. les activités de loisirs des résidants du parc de la Gatineau ;
17. l'étude d'impact ne mentionne aucunement les secteurs des Jardins Taché et des Jardins McKenzie-King ;
18. l'expropriation du début des années 70 ;
19. la crainte de l'effet d'entonnoir vers le pont ;
20. la voie réservée à envisager ;
21. l'aménagement paysager ;

22. les coûts du projet ;
23. les solutions de rechange advenant le refus du projet ;
24. la tenue de l'audience publique dans le quartier Wright ;
25. le lien et le rôle des différents paliers de gouvernement ;
26. le rôle et l'impact du rapport «Séguin» dans l'évaluation du projet actuel ;
27. la nécessité des avis d'experts ;
28. la présence du ministère des Affaires municipales et de la Métropole à l'audience publique.



Québec, le 30 mars 2001

Thérèse Daigle, agente d'information, chargée de dossier
En collaboration avec Serge Labrecque, agent d'information